

BRETAGNE

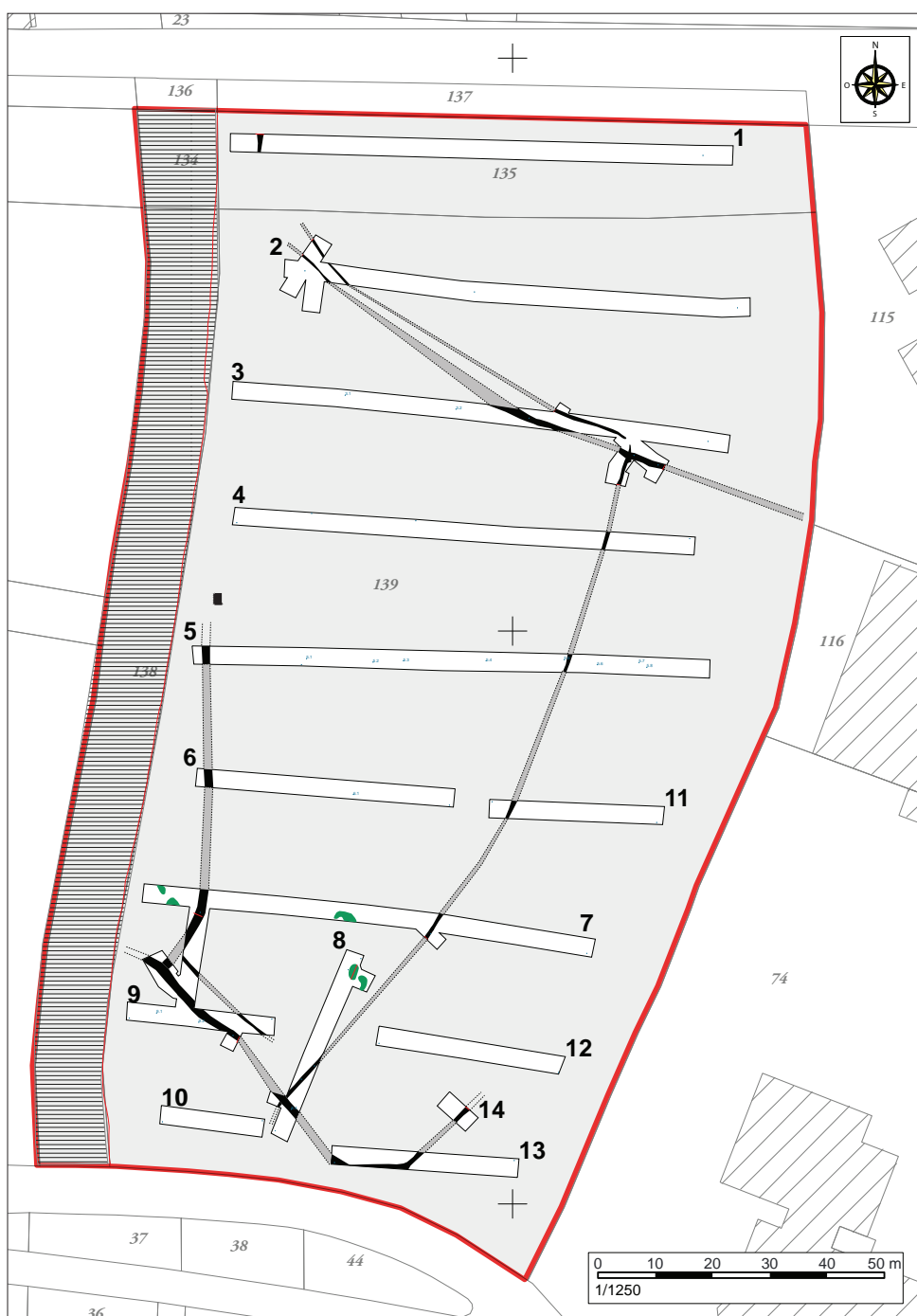
Sarzeau , Morbihan, rue Adrien Régent

# Diagnostic archéologique

## Rue Adrien Régent à Sarzeau

Rapport final d'opération  
Diagnostic archéologique

sous la direction de  
**Yoann ESCATS**





## BRETAGNE

Sarzeau , Morbihan, rue Adrien Régent

# Diagnostic archéologique, rue Adrien Régent à Sarzeau

**Rapport final d'opération**  
Diagnostic archéologique

Code INSEE  
56240

Nr site  
—

Entité archéologique  
—

Arrêté de prescription  
SRA 2019-277

Système d'information  
—

Code Inrap  
D130611

sous la direction de

**Yoann Escats**

avec la collaboration de

**Eddie Roy**

avec la participation de

**Philippe Boulinguez  
Solène Le Padellec  
Chloé Pfister  
Eric Pierre**

**Inrap Grand Ouest**

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

Janvier 2020



# SOMMAIRE

## I Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots clés des thesaurus
9	Générique de l'opération
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération sur carte IGN
12	Arrêté de prescription
18	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté de désignation du responsable scientifique

## II Résultats

25	<b>1</b>	<b>Introduction</b>
25	<b>1.1</b>	<b>Circonstances de l'intervention</b>
25	<b>1.2</b>	<b>État des connaissances avant l'intervention</b>
25	1.2.1	Le cadre géographique, topographique et géologique
28	1.2.2	L'environnement archéologique
30	<b>1.3</b>	<b>Stratégie et méthodes mise en œuvre</b>
33	<b>1.4</b>	<b>Enregistrement des données</b>
35	<b>2</b>	<b>Présentations des données archéologiques</b>
38	<b>2.1</b>	<b>Un de réseau de fossés parcellaires antérieurs au cadastre napoléonien</b>
38		
38		
39	<b>2.2</b>	<b>Le mobilier (d'après l'étude de R. Delage, Inrap)</b>
42	<b>3</b>	<b>Conclusion</b>
43	<b>4</b>	<b>Bibliographie</b>
44	<b>5</b>	<b>Liste des figures</b>

## III Inventaires techniques

48	Inventaire des faits et des unités stratigraphiques
50	Inventaire du mobilier céramique





**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes





## Fiche signalétique

### Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Morbihan

Commune  
Sarzeau

Adresse ou lieu-dit  
Rue Adrien Régent

### Codes

Code INSEE  
56240

**Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système RGF – CC48 (zone 7)**

X : 1266600  
Y : 7163600  
Z : 28 m/24,5 m NGF

### Références cadastrales

Commune  
Sarzeau

Section(s)  
M  
Parcelle(s)  
134, 135, 138, 139

**Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement**

-

### Propriétaire du terrain

Commune de Sarzeau

### Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2019-277

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable  
2019-391

Référence du projet INRAP  
D130611

### Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mairie de Sarzeau

### Nature de l'aménagement

Projet de construction d'une salle omnisports communale

### Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

### Responsable scientifique de l'opération

Yoann Escats, Inrap

### Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné cedex  
Tél : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50

### Dates d'intervention sur le terrain

Du 02-12-19 au 09-12-19

### Surfaces

Emprise prescrite  
21 532 m<sup>2</sup>

Emprise des sondages :  
2580 m<sup>2</sup>, soit 12 %  
d'ouverture de l'emprise.

# Mots-clés des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
  - Chalcolithique
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
    - Ancien
    - Moyen
    - Final
  - Âge du Fer**
    - Hallstatt (1<sup>er</sup> âge du Fer)
    - La Tène (2<sup>nd</sup> âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Parcellaire
- Fossé
- Maison
- Trou de poteau
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Structure de combustion
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Carrière

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
  - Industrie osseuse
  - 12 Céramique
  - 21 Terre cuite/TCA
  - Végétaux
  - Faune
  - Flore
  - Objet métallique
  - Scories
  - Outillage lithique
  - Parure
  - Habillement
  - Trésor
  - Monnaie
  - Verre
  - Mosaïque
  - Peinture
  - Sculpture
  - Inscription
  - Objet lithique

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Acq. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Anthracologie

# Générique de l'opération

## Intervenants administratifs et scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, Sra	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, Sra	Conservateur en chef du patrimoine Adjoint au conservateur régional	Contrôle scientifique de l'opération
Christine Boujot, Sra	Conservateur du patrimoine en charge du dossier	Contrôle scientifique de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique Bretagne (DAST)	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué DAST Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Champagne	Assistant technique Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Gestion du matériel
Stéphanie Hurtin	Gestionnaire des collections	Gestion du mobilier archéologique

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yoann Escats, Inrap	Assistant d'étude et de recherche	Responsable scientifique, DAO, PAO
Solène Le Padellec, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Eric Pierre	Technicien d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Chloé Pfister	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevé GPS

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yoann Escats, Inrap	Assistant d'étude et de recherche	Responsable scientifique, DAO, PAO
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Étude du mobilier céramique

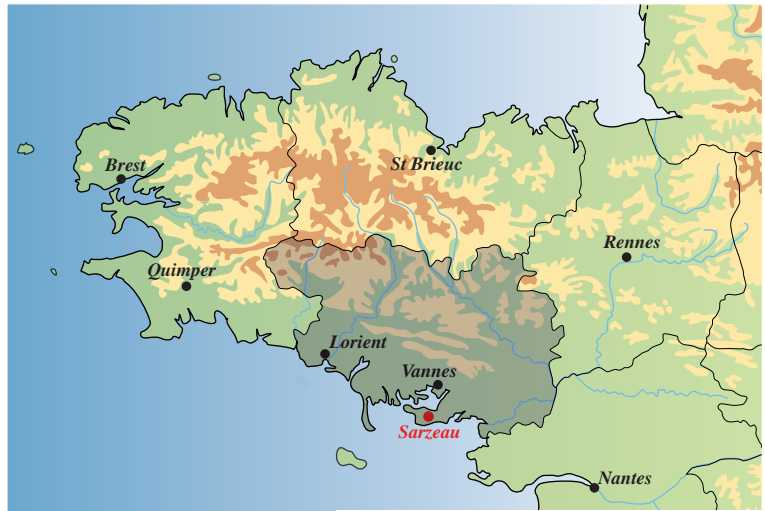
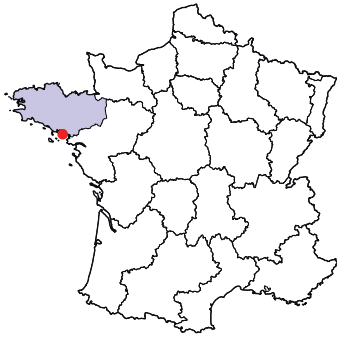
## Notice scientifique

Le projet d'une construction d'une salle omnisport sur la commune de Sarzeau (Morbihan), rue Adrien Régent, a conduit le SRA Bretagne à prescrire une opération de diagnostic archéologique sur une surface de 2,1 hectares. L'opération a permis de mettre au jour des vestiges matérialisés par un ancien réseau des fossés vraisemblablement antérieur au XIXe siècle. D'après le mobilier recueilli au sein de l'emprise, cette trame parcellaire pourrait avoir été mise en place à l'époque gallo-romaine ou à la fin du Moyen Âge/début période Moderne.

## État du site

Au terme de l'opération, les 14 tranchées, représentant une surface décapée de 2580 m<sup>2</sup>, soit environ 12 % de l'emprise du projet, ont été rebouchées.

# Localisation de l'opération



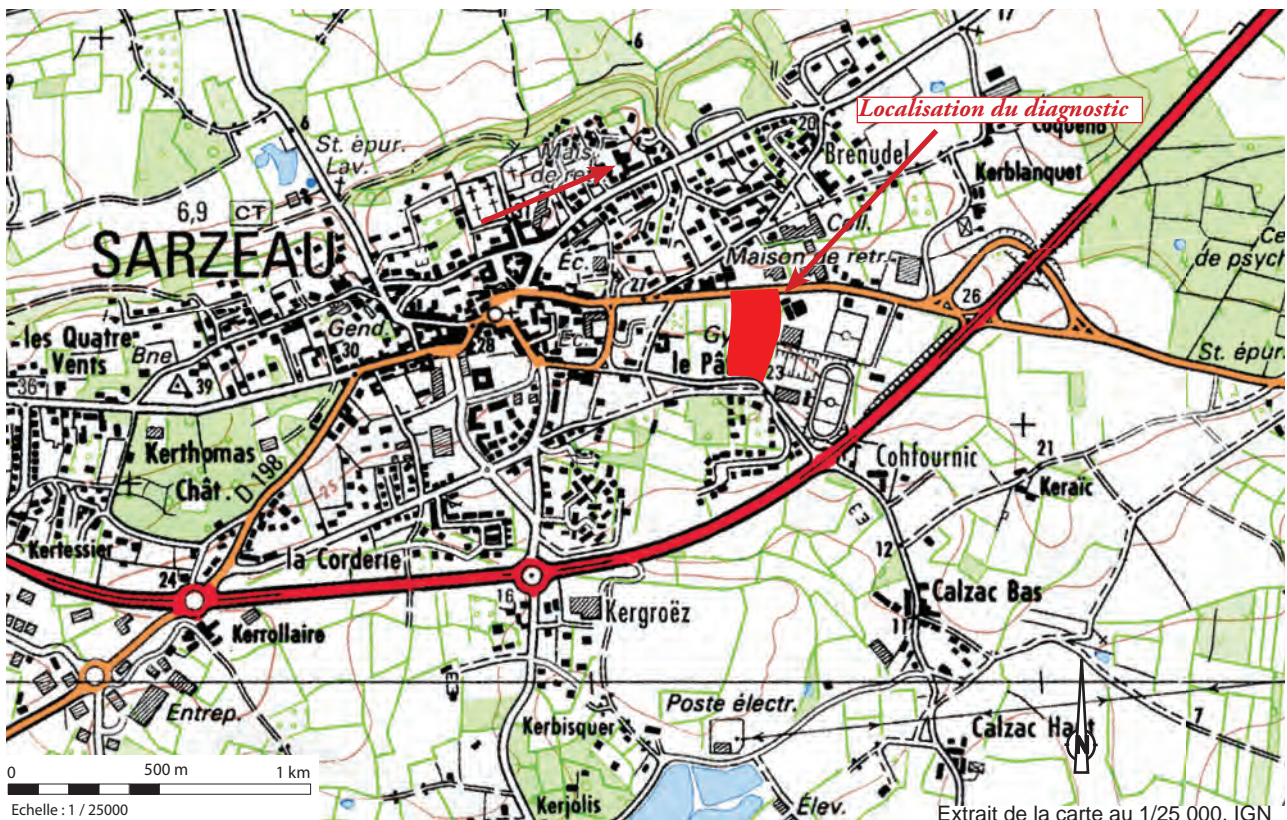
Bretagne  
Morbihan  
Sarzeau  
Chemin de la Croix

Section(s)  
M  
Parcelle(s)  
134, 135, 138, 139

Localisation du diagnostic



X : 1266600  
Y : 7163600  
Z : 28 m/24,5 m NGF



# Arrêté de prescription

130611



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE  
475  
29 JUL. 2019  
INRAP GO

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bretagne

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Christine BOUJOT  
Poste : 02 99 84.59.00  
christine.boujot@culture.gouv.fr  
Réf. : 2019/CB/VC/347

Rennes, le 24 juillet 2019

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet** : prescription de diagnostic archéologique

**Réf** : SARZEAU (56)  
rue Adrien Régent

**PJ** : arrêté n° 2019-277

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

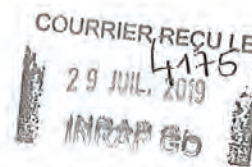
Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Commune de Sarzeau  
Place Richemont – BP 14  
56370 SARZEAU

Le département du Morbihan, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

  
Olivier KAYSER



Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Arrêté n° 2019-277 du 24 juillet 2019

## ARRÊTÉ n° 2019-277 portant prescription de diagnostic archéologique

**La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU la demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 12 juillet 2019 présentée par la commune de Sarzeau relatif au projet de construction d'une salle omnisports communale sur un terrain situé rue Adrien Régent à Sarzeau, reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 22 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, la présence d'un tumulus est signalée sur des terrains adjacents ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan



Commune : SARZEAU

Lieu-dit : rue Adrien Régent

Cadastre : section : M parcelles : 134. 135. 138. 139.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 21 532 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la commune de Sarzeau, Place Richemont 56 370 SARZEAU, au Service Départemental d'Archéologie du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 24 juillet 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :  
commune de Sarzeau  
SDAM  
INRAP

Copie :  
Préfecture du Morbihan



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges  
annexé à l'arrêté n° 2019-277  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région : Bretagne

département : Morbihan

commune : SARZEAU

lieu-dit : rue Adrien Régent

cadastre : section : CM parcelles :134. 135. 138. 139.

pétitionnaire: commune de SARZEAU

**Emprise du diagnostic archéologique : 21 532 m<sup>2</sup>**

**Objectifs :**

L'ensemble de la commune de Sarzeau est un secteur riche de tout un patrimoine archéologique d'un fort intérêt patrimonial, comprenant aujourd'hui 52 sites ou indices de sites répertoriés à l'inventaire de la carte archéologique nationale. Ce patrimoine témoigne de l'ancienneté de l'occupation humaine du territoire, depuis les plus anciennes industries du Paléolithique (Duer, Bénance,...), les réalisations mégalithiques du Néolithique (Kermaillard, Lagueven, Brillac, Becudo, etc.), jusqu'aux traces d'activité humaine des périodes gauloises, antiques puis médiévales. Parmi ces sites, les vestiges d'un tumulus ont été répertoriés au lieu dit le Patis sur une parcelle adjacente au projet (CM 103).

Compte-tenu de cet environnement archéologique, l'opération de diagnostic archéologique par sondages devra permettre de vérifier si le site lié au tumulus s'étend ou non dans cette direction, d'en reconnaître les limites et la présence ou non de vestiges d'autres périodes chronologiques. Elle devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité, de leur chronologie et de leur état de conservation.

**Principes méthodologiques :**

Le projet de construction d'une salle omnisports communale s'étend sur une superficie de 21 532 m<sup>2</sup>.

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou traces d'activités plus ténues. Au total, au moins 10 % de l'emprise devront être sondés. Des décapages manuels pourront être réalisés au niveau des faits archéologiques mis au jour et des sondages également manuels pourront être effectués pour préciser la puissance et la complexité stratigraphique sur la base d'un échantillonnage raisonné. Le

Le service régional de l'archéologie devra disposer de tous les éléments nécessaires afin de décider des mesures les plus adaptées pour la suite du dossier.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général. Ils devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment).

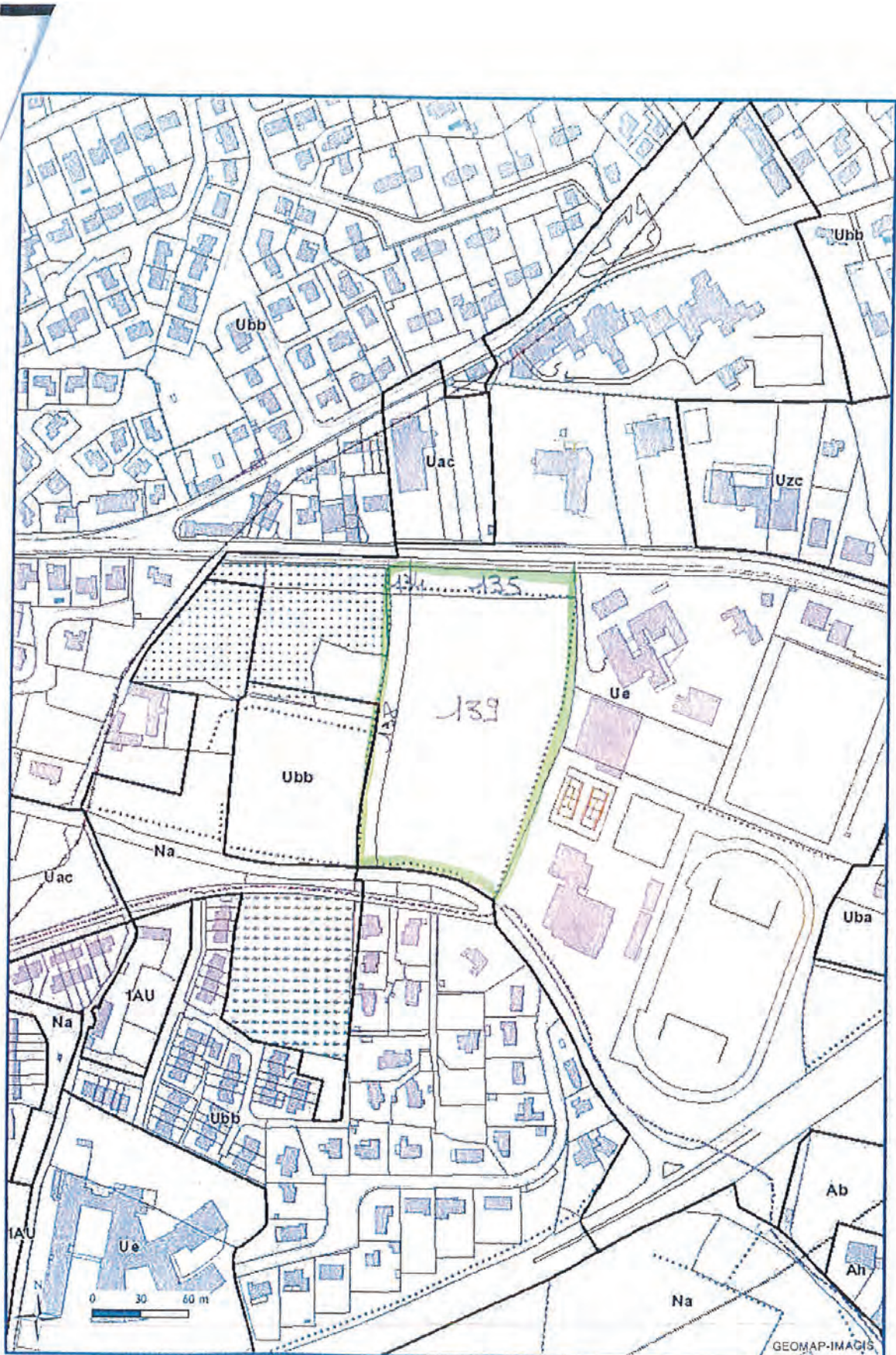
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 24 juillet 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Document non contractuel, seul le document d'urbanisme papier consultable en mairie est opposable.

11/07/2019

# Projet scientifique d'intervention



**Le Directeur-adjoint scientifique et technique**

Réf : MB/TA/2019/2531

Affaire suivie par :  
Michel-Alain Baillieu  
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n°

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée  
«SARZEAU (56), RUE ADRIEN REGENT »

Opération : D130611 – Arrêté n° 2019-277

Monsieur le préfet de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
A l'attention du Conservateur régional de  
l'Archéologie  
Avenue du Professeur Charles Foulon  
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 16/10/19

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 29 juillet 2019 portant sur le diagnostic dénommé « SARZEAU (56), RUE ADRIEN REGENT » sur la commune de Sarzeau dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 5 septembre 2019.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic



**Diagnostic archéologique D130611**  
**SARZEAU (56), RUE ADRIEN REGENT**

## Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Sarzeau		
Lieu-dit	RUE ADRIEN REGENT		
Cadastre	Sarzeau : CM 134, 135, 138, 139		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-277	29-07-2019	21532 m <sup>2</sup>	05/09/2019	16/10/19
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-277, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Y. Escats

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 10% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	1 jour
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	1 jour
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		5 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	5 jours	Décembre 2019

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

# Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

21 NOV. 2019

INRAP 6299

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-391 du 15 novembre 2019

Service régional de l'archéologie

## Arrêté n° 2019-391 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-277

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-277 du 24 juillet 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à SARZEAU, rue Adrien Régent (56) ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yoann ESCATS (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-277, n° d'opération : 5735.

**Article 2** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Yoann ESCATS.

Fait à Rennes, le 15 novembre 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

  
Olivier KAYSER

Destinataire :  
M. Yoann ESCATS

Copie :  
Inrap  
Commune de Sarzeau





## **II. Résultats**



Localisation du diagnostic

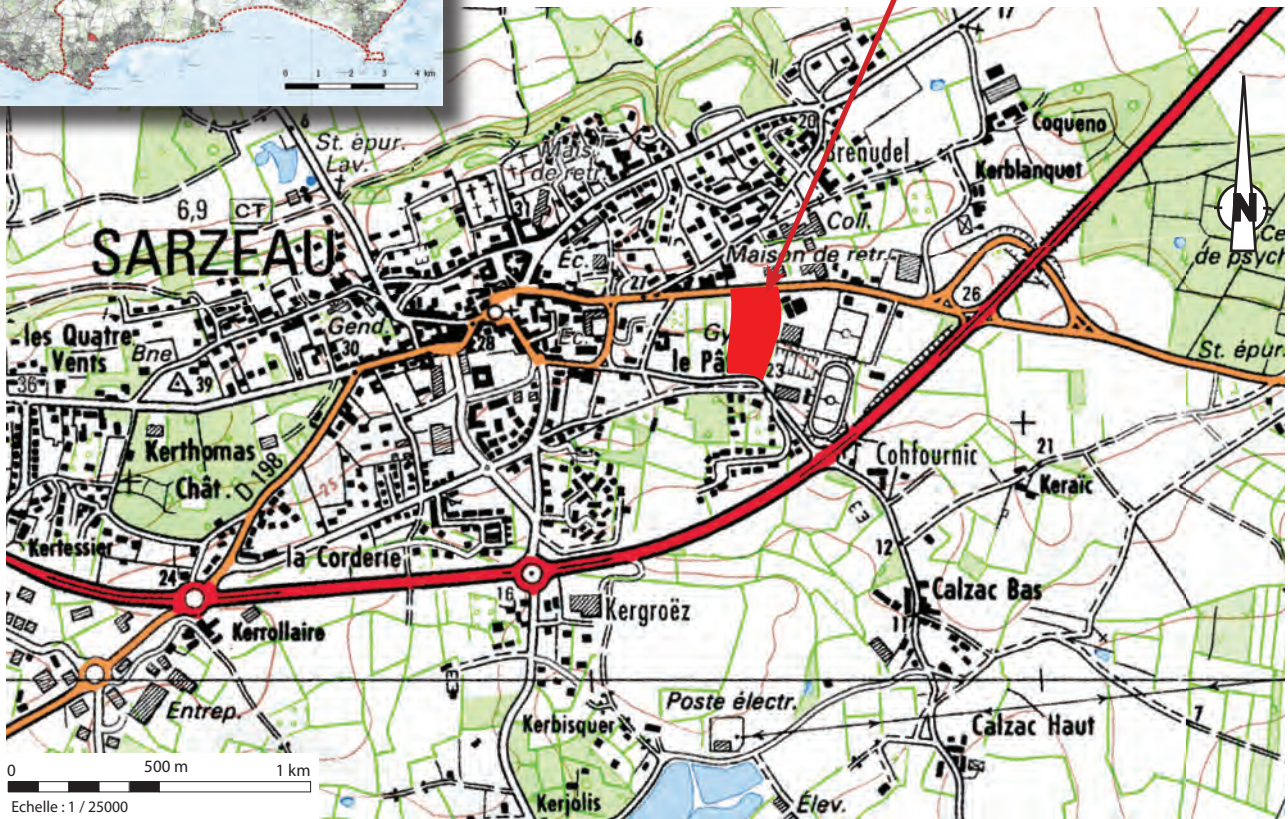


Fig. 1 Localisation de l'opération du diagnostic archéologique Rue Adrien Régent à Sarzeau © IGN



Fig. 2 Localisation de l'opération du diagnostic archéologique Rue Adrien Régent à Sarzeau © Bing

# 1 Introduction

## 1.1 Circonstances de l'intervention

Dans le cadre d'un projet de construction d'une salle omnisport à Sarzeau (Morbihan) (**fig. 1**), le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne a prescrit un diagnostic archéologique. Ce projet, initié par la commune de Sarzeau, couvre une surface de 21 532 m<sup>2</sup>. Le diagnostic est réalisé en raison d'un contexte archéologique sensible, le secteur étant situé en bordure du Golfe du Morbihan, environné d'occupations anciennes, plus particulièrement dans le cas présent d'un tumulus, situé sur un terrain adjacent au projet (à l'ouest).

Conformément à la prescription (*cf supra*), l'opération a pour objectif de mettre en évidence, au moyen de sondages mécaniques (tranchées) la présence de vestiges archéologiques, puis de caractériser leur nature, d'évaluer leur étendue et leur degré de conservation « afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ».

Signalons qu'à notre arrivée pour nos investigations, une voirie était déjà réalisée sur la parcelle 138 (d'une dizaine de mètre de large, longeant tout le flanc ouest du diagnostic et normalement prévue dans la prescription du diagnostic). Les vestiges susceptibles d'être présent dans ce secteur, notamment tout proche du tumulus, ont par conséquent été irrémédiablement détruits.

## 1.2 État des connaissances avant l'intervention

### 1.2.1 Le cadre géographique, topographique et géologique

#### - Le cadre géographique :

Le diagnostic se situe au sud de la commune du bourg de Sarzeau, à proximité à environ 650 à l'est du centre-ville historique (**fig. 1**). Le projet se situe plus précisément sur des terrains bordés au nord par la rue Adrien Régent, au sud par la rue du Beg Lann, à l'ouest par des terrains appartenant à une propriété bordée par de large haies formées d'imposants arbres. A l'est, se trouve un complexe sportif et un collège public également bordés par une haie imposante.

Le terrain concerné par le diagnostic est entrecoupé en trois parcelles délimitées par de petites haies.

#### - Le cadre topographique et géologique :

Le secteur de l'emprise du diagnostic occupe un plateau culminant à environ 30 m, sur un léger versant tourné vers le sud (**fig. 3**). Les terrains occupent ainsi une position dominante, passant d'environ 28 m altitude au nord à 24,5 m en NGF au sud-sud-est.

D'après la carte géologique, éditée par le BRGM (**fig. 4**), le secteur de l'étude repose sur des formations dites de « leucogranite à biotite et muscovite de Carnac-Sarzeau, à grain moyen/fin, à iotite et nombreux phénoblastes sub-automorphes de feldspath », datant du Carbonifère (317 +/- 3 Ma). À l'échelle de l'opération, le sous-sol est généralement constitué d'une formation meuble d'altérite argilo-sableuse jaune-orangé mêlant de nombreuses plaquettes de granite (**fig. 5**). Quelques concentrations de quartz (en bande) ainsi que des blocs isolés ont été observés dans certaines tranchées.

Le substrat géologique, au niveau duquel des anomalies ont été repérées (vestiges, traces racinaires assez nombreuses au nord de l'emprise), a été atteint en moyenne à environ 40 cm de profondeur, le niveau de terre végétale étant composé d'un limon argileux brun foncé légèrement sableux.

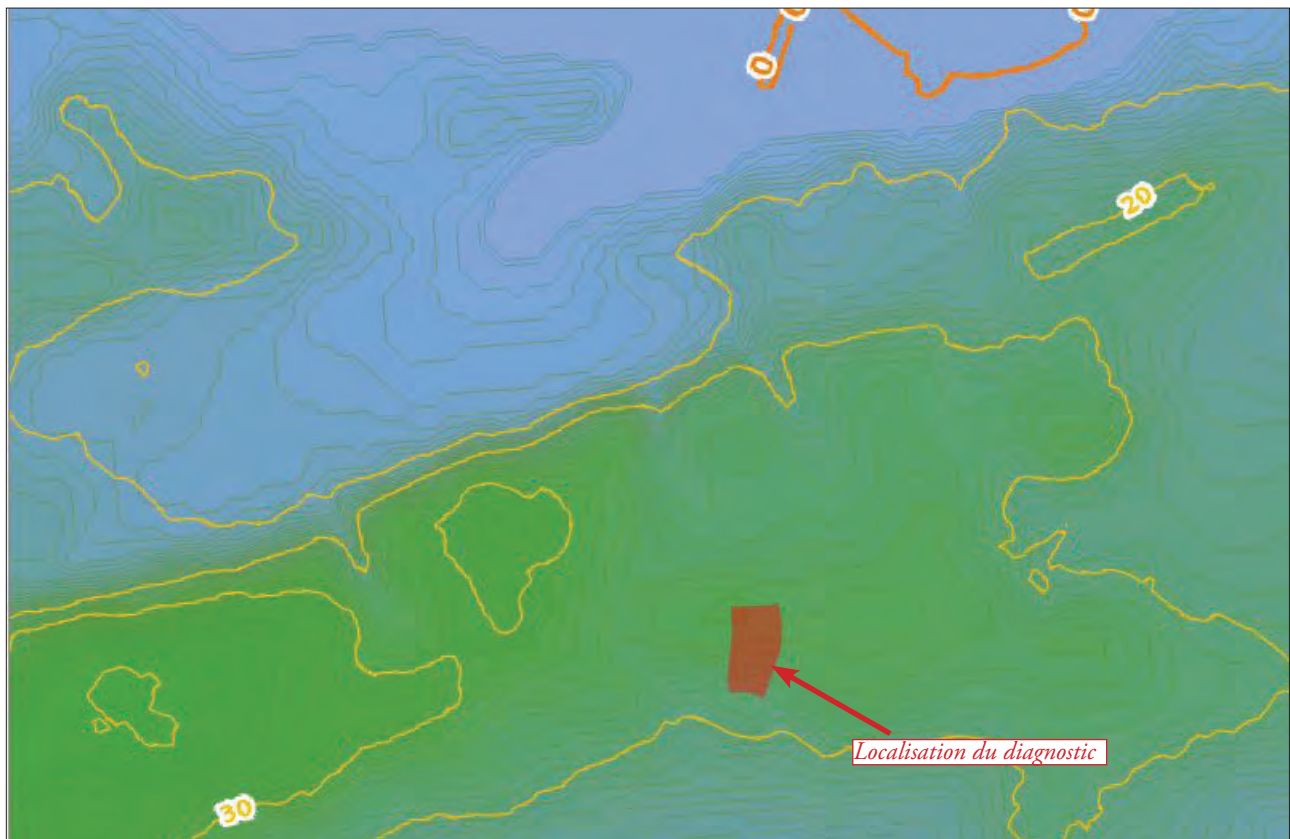


Fig.3 Implantation topographique de l'emprise du diagnostic, Sarzeau (Morbihan) © <http://fr-fr.topographic-map.com> // © Inrap, DAO Y. Escats



73 - Leucogranite à biotite et muscovite de Carnac-Sarzeau, à grain moyen-fin, à biotite et nombreux petits phénoblastes sub-automorphes de feldspath - Carbonifère (317 +/- 3 Ma)

Fig.4 Localisation de l'emprise du diagnostic (point rouge) sur de la carte géologique du secteur de Sarzeau © BRGM.// Inrap, © DAO Y. Escats



Fig.5 Vue d'une tranchée représentative dans laquelle on observe le type de substrat généralement rencontré, la profondeur d'apparition (d'environ 40 cm) des vestiges (au premier plan : trace d'un ancien fossé, marqué à la peinture orange) © Inrap, Y. Escats

### 1.2.2 L'environnement archéologique

Principalement issus de prospections pédestres et aériennes ainsi que par quelques opérations d'archéologie préventive, les sites et indices de sites archéologiques ont été relevés sous la forme d'une base de données informatisée figurant sur la carte archéologique, mise en place par le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne. Pour la commune de Sarzeau, plus d'une cinquantaine de sites ou indices de sites sont ainsi recensés (fig. 6). Ceci témoigne d'une densité importante d'occupations anciennes sur cette partie de la Presqu'île de Rhuys, depuis les plus anciennes du Paléolithique (industrie lithique mise au jour sur le littoral, essentiellement au nord, côté Golfe du Morbihan), du Néolithique et de l'âge du Bronze (mégolithisme, *tumuli*...) jusqu'aux traces d'activités humaines des périodes gauloise, gallo-romaine et médiévale.

Dans l'environnement immédiat, un tumulus répertorié dans la carte archéologique (EA 56 240 0047, lieu-dit «Le Patis») est situé dans la parcelle adjacente au projet d'aménagement nous concernant (fig. 7, 8 et 9). De forme allongée et légèrement bombée, le monument est composé, d'après les observations faites au moment de sa découverte (Heddebaux, 2016), de nombreux moellons de granite affleurant au sol ainsi que deux monolithes en quartzite (fig. 8 et 9). Le tumulus est actuellement recouvert d'une végétation dense, seuls les deux monolithes sont encore visibles. La commune a par ailleurs connu quelques opérations d'archéologie préventive, celle la plus proche qui nous intéresse a été effectuée par Eddie Roy (Inrap) en 2012 au centre bourg de Sarzeau au coeur de l'Îlot Poulménac'h (Roy 2012). Les tranchées avaient mis en évidence des vestiges datés de la période romaine (le mobilier céramique relève du Ier siècle de notre ère), matérialisés par un système de fossés (enclos ?) ainsi que quelques fosses.

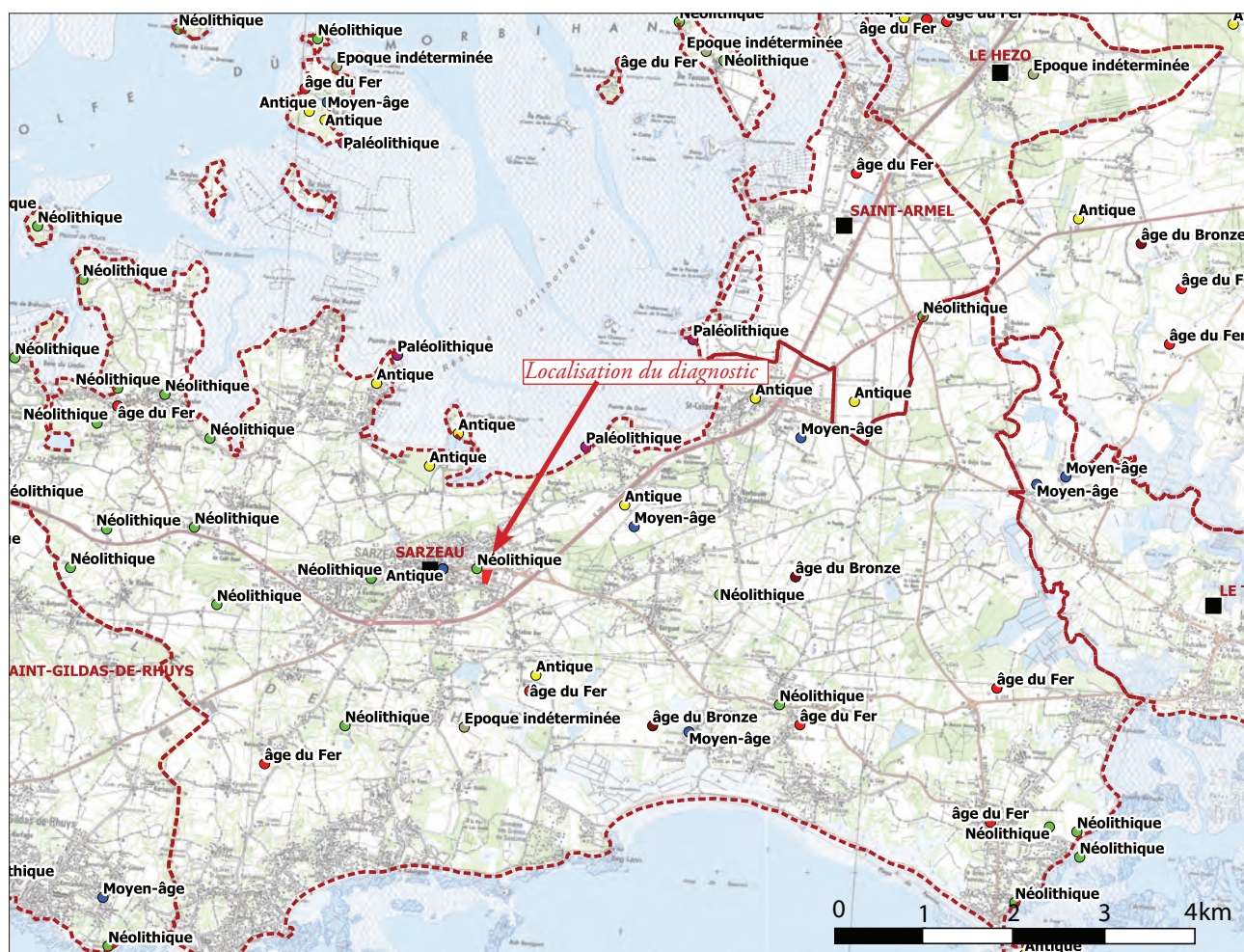


Fig. 6 Cartographie des indices de sites archéologiques et des opérations d'archéologie préventive, d'après les données de la Carte archéologique du SRA Bretagne (Lorho T.), sur fond IGN.



Fig. 7 Localisation du tumulus répertorié sur la Carte archéologique du SRA Bretagne (Lorho T.), sur fond Bing. © Y. Escats



Fig. 8 Le tumulus dont on devine le bombement est pris sous la végétation © Y. Escats



Fig. 9 Un des monolithes en quartzite situé au sommet du tumulus © Y. Escats



### 1.3 Stratégie et méthodes mises en œuvre

L'opération de diagnostic archéologique s'est déroulée du 2 déc 2019 au 10 déc 2019, avec une équipe 2 archéologues et une pelle mécanique munie d'un godet lisse de 3 m de large.

Au total, 14 tranchées de 3 m de large et de longueurs variables ont dans un premier temps été réalisées et consistaient au décapage mécanique des niveaux superficiels (terre végétale) jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques (fig. 10 et 12). La méthode de la tranchée en continu a été employée. Disposées plus ou moins en parallèle, distantes d'environ 18 m, elles ont été orientées généralement à la perpendiculaire du sens de la pente (N-S) ou selon les contraintes du terrain (présence de haies composées d'arbres, arbustes).

Comme nous signalons précédemment, la parcelle 138 longeant la frange ouest de l'emprise n'a pas été explorée en raison de la présence d'une voirie. Ajoutons que la présence d'une importante canalisation (eaux usées), récemment aménagée tout le long de frange est du projet (à une dizaine de mètres à l'intérieur de la parcelle 139), ne nous a pas permis de nous approcher ou de traiter cette partie du terrain.

Une fois les tranchées effectuées, une phase d'évaluation (tranchées supplémentaires et/ou extension, fouille manuelle ou mécanique) a été engagée le cas échéant. Au total, les 14 tranchées ont permis d'étudier une surface décapée de 2 580 m<sup>2</sup>, représentant environ 12 % d'ouverture de l'emprise du projet, d'une surface totale de 21 532 m<sup>2</sup>. À l'issue de l'opération, toutes les tranchées ont été rebouchées. (*cf infra*).



Fig. 10 Vue aérienne de l'emprise du diagnostic (vue vers le nord) © Inrap



Fig. 11 Exemple de tranchée de diagnostic décapée à la pelle mécanique © Y. Escats



Fig. 12 Exemple de tranchées de diagnostic décapée à la pelle mécanique © Y. Escats

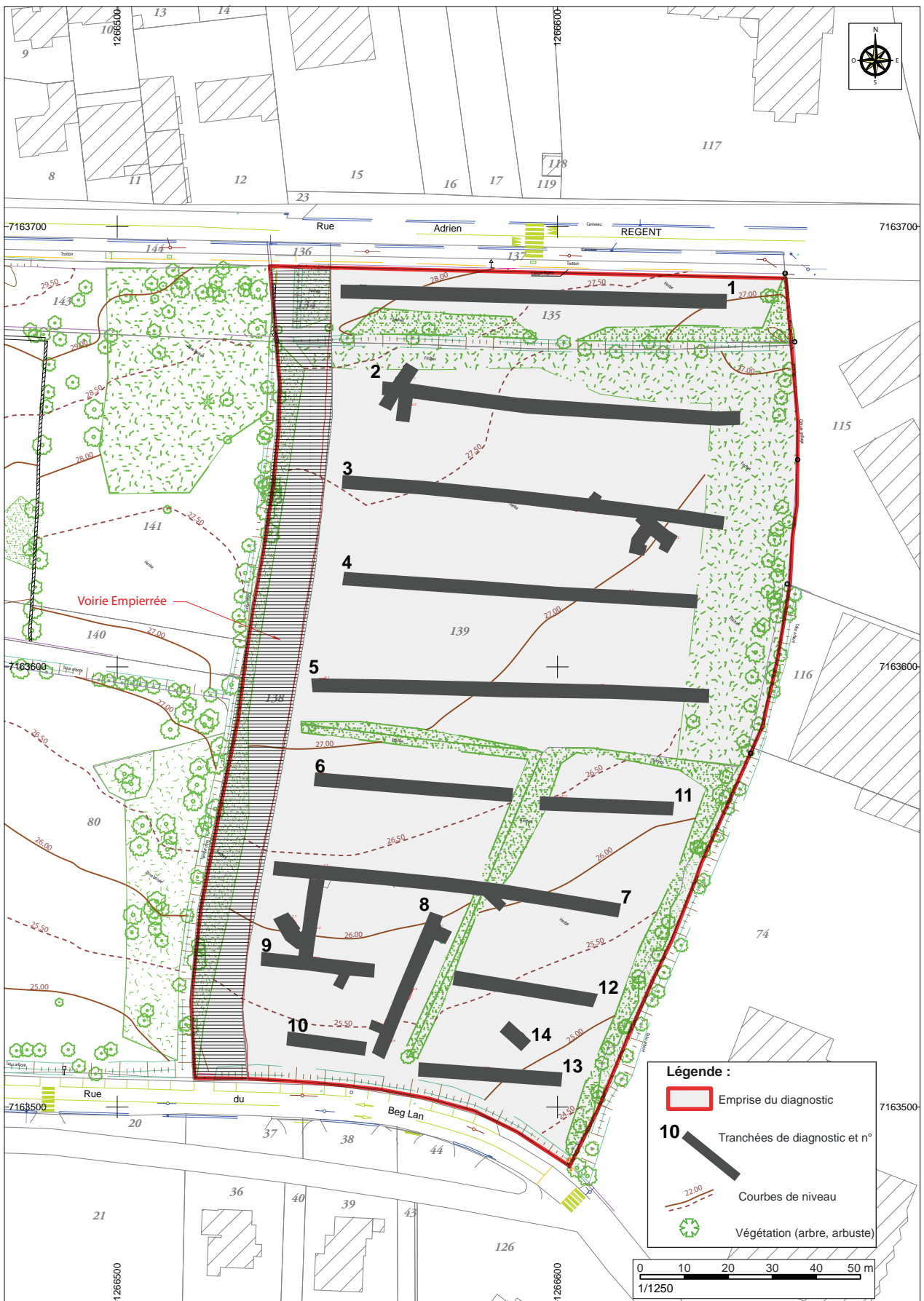


Fig. 13 Plan de localisation des tranchées du diagnostic archéologique, sur fond du cadastre actuel © Inrap, Y. Escats

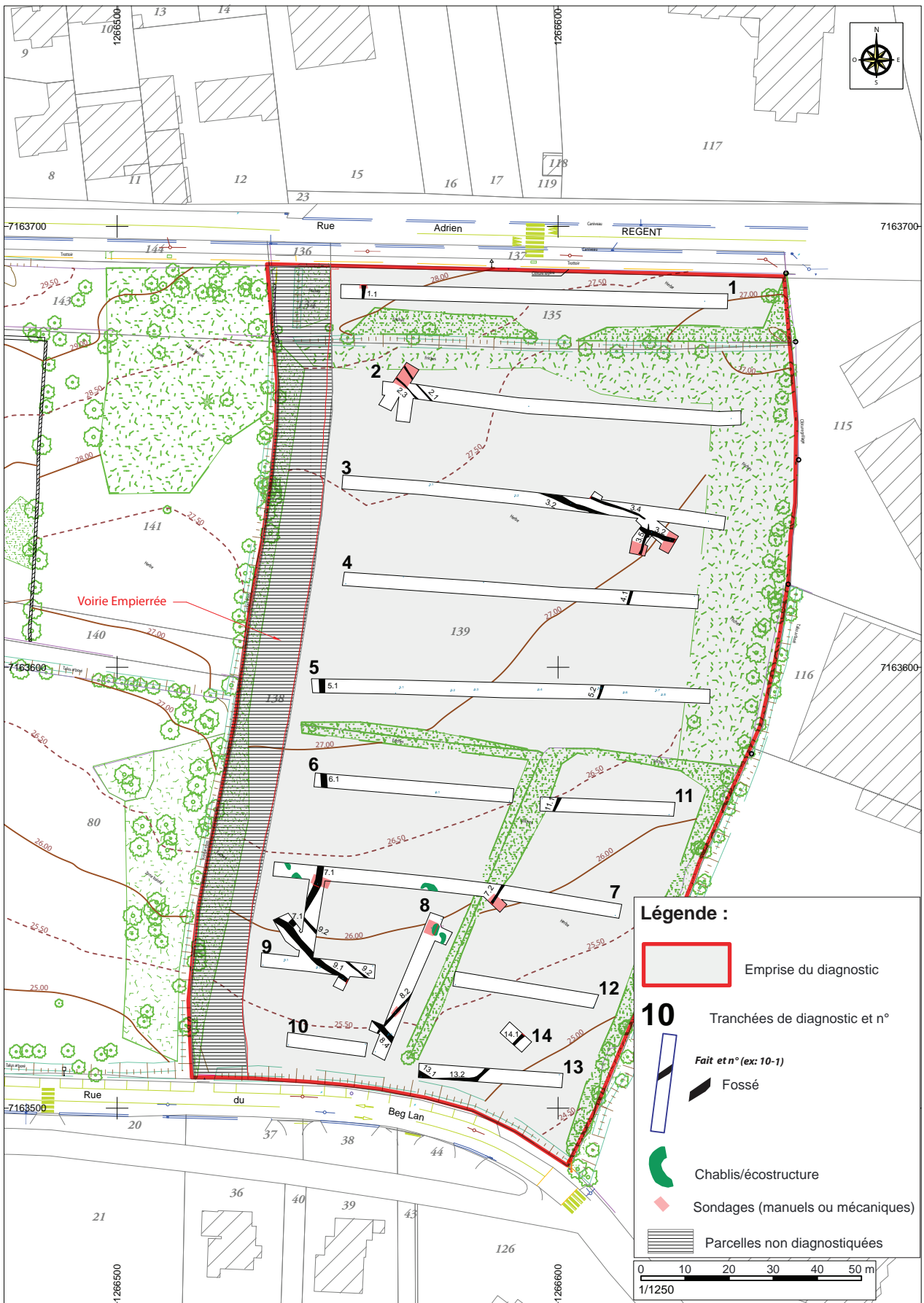


Fig. 14 Plan général des vestiges mis au jour dans les tranchées du diagnostic archéologique, sur fond du cadastre actuel

## 1.4 Enregistrement des données

- Durant l'opération :

Dans un premier temps, les tranchées ont été numérotées de 1 à n dans l'ordre séquentiel de réalisation. Les indices archéologiques mis en évidence (structure excavée, mobilier archéologique le cas échéant) ont ensuite été numérotés par « Fait » selon la nomenclature suivante : F 1 à F n pour chaque tranchée. Les données ont été enregistrées sur des « minutes » papier de format A3. Tous les faits, marqués au sol afin de les localiser, ont été enregistrés systématiquement et dessinés au 1/100 dans la tranchée reproduite dans les minutes millimétrées prévues à cet effet. Cette méthode permettait de prévenir d'éventuelles intempéries ou remontées d'eau pouvant masquer les vestiges mis au jour. Les conditions météorologiques et la nature du terrain ont plutôt été favorables au déroulement de l'opération.

Un relevé topographique a ensuite pu être assuré, à l'aide d'un appareil GPS, par le service topographique de l'INRAP (centre archéologique de Cesson-Sévigné, Ille-et-Vilaine). Ce relevé permet d'obtenir un « plan masses » sur lequel figure ce qui a été observé au diagnostic (**fig. 14**).

- Lors de la phase d'évaluation :

Les vestiges, fouillés mécaniquement ou manuellement, ont fait l'objet, d'un relevé systématique en plan et en coupe au 1/20 sur des « minutes » papier. Une couverture photographique en format numérique a également été réalisée le cas échéant (vues de détail ou générales des vestiges).

- Lors de la phase d'étude (post-fouille) :

Toute la documentation papier (fiches d'enregistrement, minutes) a été saisie sur un support informatique sous forme d'un inventaire EXCEL (*cf* III. Inventaires techniques). Dans cet inventaire figurent les faits archéologiques renseignés (en terme de description, datation, dimensions), ainsi que les références des minutes du terrain numérotées de 1 à l'infini, indépendamment de la nature du document (croquis de chantier, plan, coupe ou dessin de détail). Les numéros de photos des faits apparaissent également dans le même inventaire.

Enfin, les tableaux d'inventaire du mobilier archéologique, recueillis lors de l'opération, sont également placés, par étude, dans cette dernière partie du rapport.

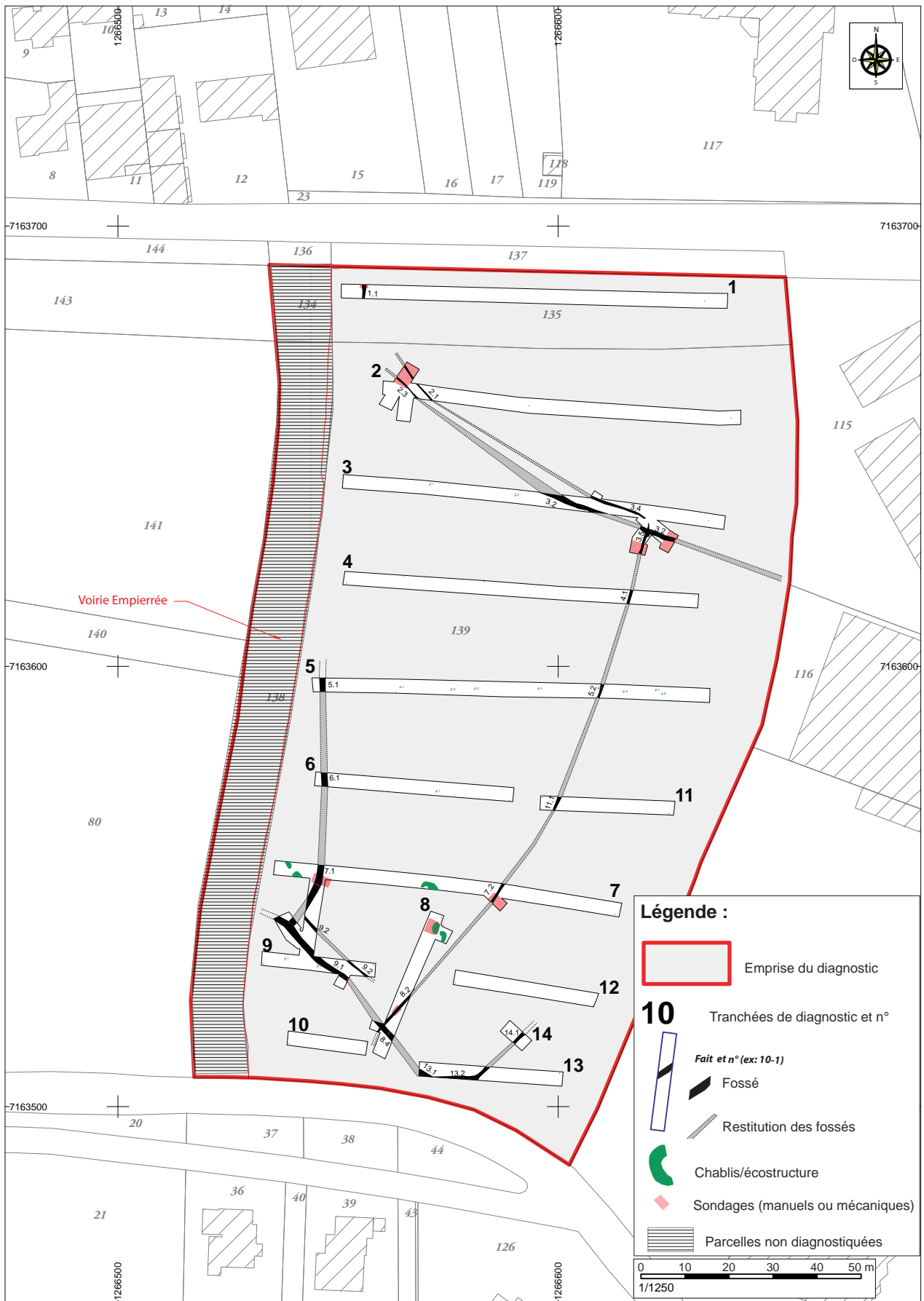


Fig. 15 Plan général des vestiges et hypothèses de restitution du tracé des fossés, sur fond du cadastre actuel © Inrap, Y. Escats

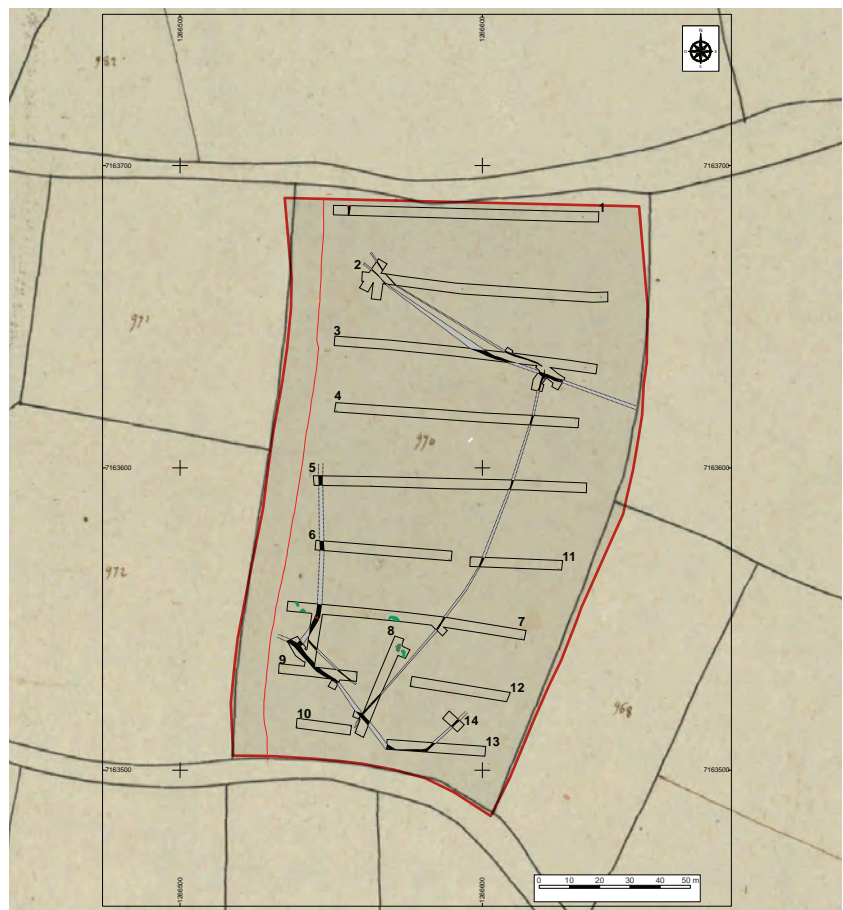
## 2 Présentation des données archéologiques

Vestiges anthropiques	
Type	Nombre
Fossé (segment)	20
Vestiges naturels	
Chablis	5
<b>Total</b>	<b>25</b>

Les 14 tranchées, réalisées sur les 21 532 m<sup>2</sup> de l'emprise, n'ont permis de détecter que très peu de vestiges, représentés par 25 faits enregistrés. Il s'agit pour l'essentiel de vestiges excavés anthropiques apparus sous la terre végétale, au niveau du substrat géologique et représentés par des segments de fossé (cf tableau à gauche et **fig. 15**). Quelques traces naturelles correspondant à des chablis (ou fosses de déracinement d'arbre) ont également été reconnues, sous la forme de fosses polymorphes très caractéristiques, comblées d'une sédiment hétérogène (gris orangé). Des tessons de céramiques ainsi que des fragments de terre cuite (*tegula* gallo-romaine, matériaux de construction du type paroi en terre cuite) ont également été récoltés dans certaines tranchées, en position isolée ou dans le comblement de surface des vestiges. L'étude du mobilier propose des datations comprises entre la période romaine et le Moyen Âge/début époque Moderne.

### 2.1 Un réseau de fossés parcelaires antérieurs au cadastre napoléonien

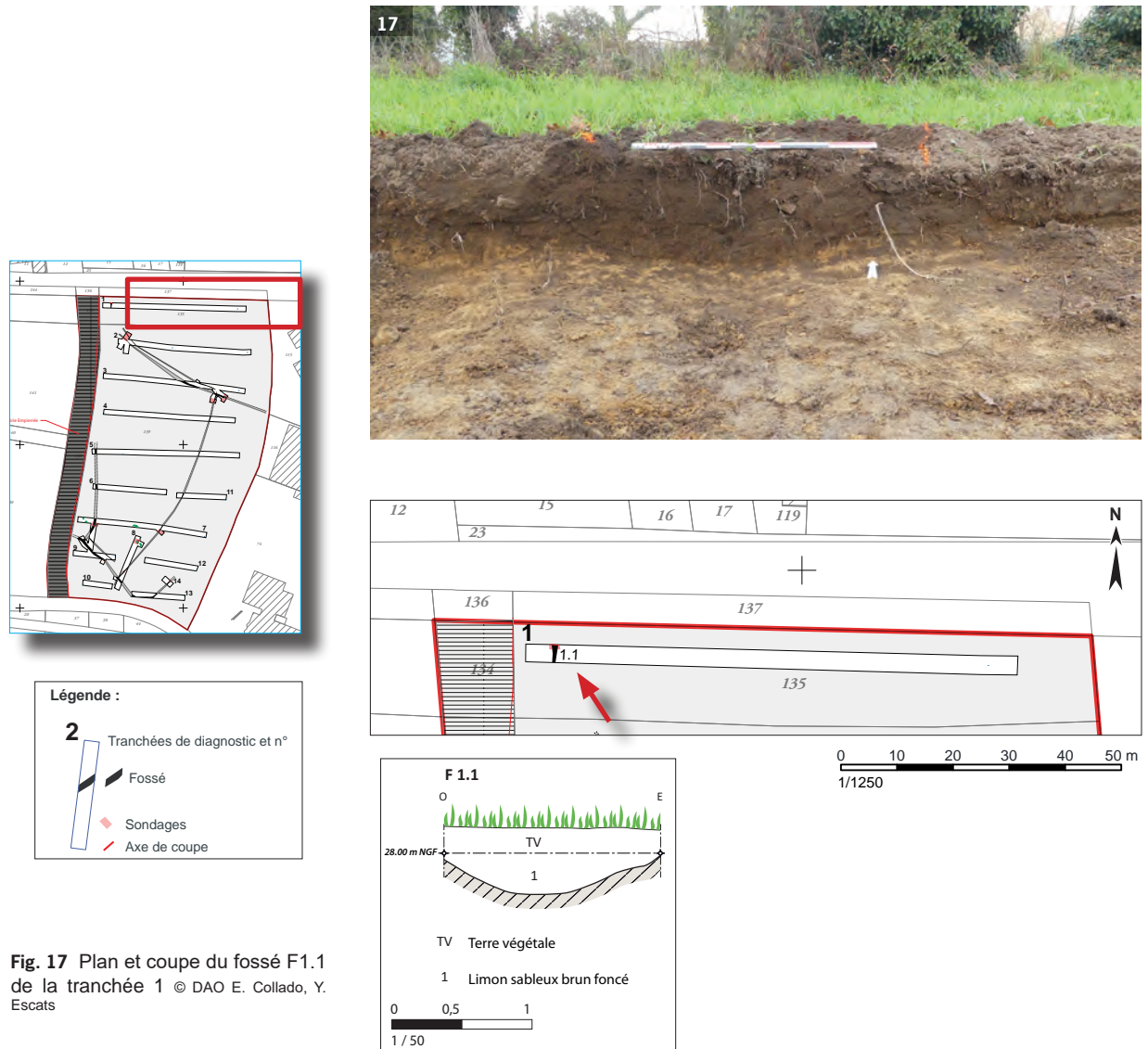
La proposition de restitution du tracé des fossés (**fig. 15**) mis au jour au travers des tranchées matérialise une série de tronçons de fossé correspondant à d'anciennes limites de parcelle. La faible quantité de mobilier recueilli ne permet pas d'en proposer un phasage précis. En outre, les fossés ne figurent pas sur le plan du cadastre napoléonien de 1828 (**fig. 16**), les plaçant ainsi hypothétiquement avant le XIX<sup>ème</sup> siècle.



**Fig. 16** Plan du diagnostic représentant les fossés et leur restitution, superposé au fond du cadastre napoléonien de 1828 (section 3 P 282/38 - Section Al de La Ville, 2<sup>e</sup> feuille, parcelles n° 571-1039 [1828]) © <http://recherche.archives.morbihan.fr> \ Inrap, Y. Escats

Ces fossés sont globalement orientés SO/NE ou NO/SE, soit une orientation quelque peu divergente par rapport au réseau de fossés parcellaires actuels ou celui du cadastre napoléonien.

- Un premier fossé a été détecté en **tranchée 1** (F1.1), au nord de l'emprise (**fig. 17**). D'orientation nord-sud, il est apparu à 30 cm sous la terre végétale, dans le substrat géologique. Sondé manuellement, ce segment de fossé mesure 0,70 m de largeur et possède un profil de creusement en cuvette atteignant 28 cm de profondeur conservée. Son orientation correspond à celle de la limite de parcelle 138.



- Dans la **tranchée 2** puis dans la **tranchée 3**, deux tronçons de fossé parallèles ont été reconnus (**fig. 18** : F2.1, F2.2 et F3.2, F3.4). Leur orientation ONO/ESE correspond en partie à celle du cadastre actuel et du cadastre napoléonien. La projection du fossé F3.2 coïncide même avec une limite de parcelle récente (**fig. 18** : limite séparant les parcelles 115 et 116). Le premier fossé F2.1/F3.4 affiche une largeur comprise entre 0,40 (F2.1) à 0,60 m (F3.4), il est apparu entre 30 cm et 40 cm sous le niveau actuel. Son comblement de surface est composé d'un limon sableux brun foncé. Les deux sondages mécaniques réalisés dans le fossé affiche un profil de creusement en U aux bords évasés et une profondeur conservée modeste de 20 cm. Le fossé F3.4 s'interrompt pratiquement à hauteur du croisement des fossés F3.2 et F3.5, laissant un passage d'environ 1 m (**fig. 18 et 19**), et sont tracé reprend visiblement vers le sud (F3.5) (*cf infra*, fossé reconnu dans les tranchées 4, 5, 11, 7 et 8).

Au croisement des fossés F3.5 et F3.2, aucune relation chronologique n'a été observé (comblement identique en surface).  
 Le second fossé matérialisé par F2.3 et F3.2 est comblé d'un sédiment limono-argileux brun foncé mêlant quelques blocs de granite. Un fragment très émoussé de **tegula** gallo-romaine y a été récolté. Peu large au niveau du tronçon F2.3 (0,40 m) puis il s'élargit jusqu'à 1,30 m (F3.2). Sondé mécaniquement à deux reprises, le fossé possède un profil en U aux bords évasés (fig. 18).

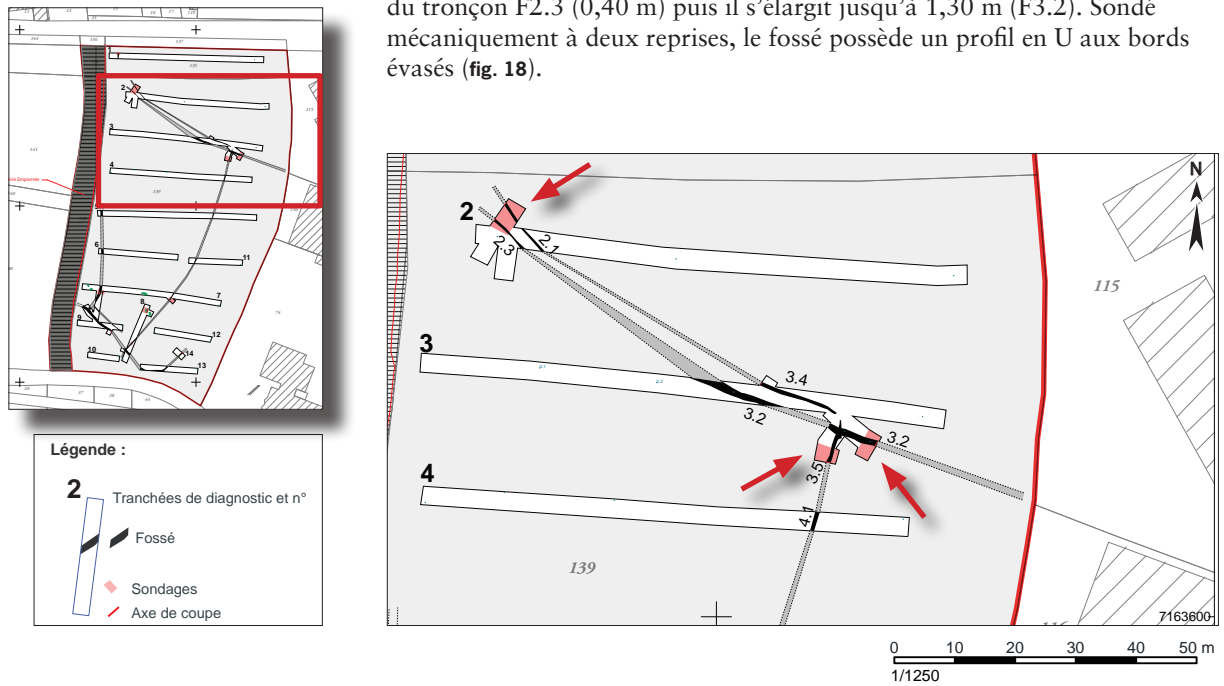


Fig. 18 Plan et coupes des fossés des tranchées 2 et 3 © DAO E. Colado, Y. Escats

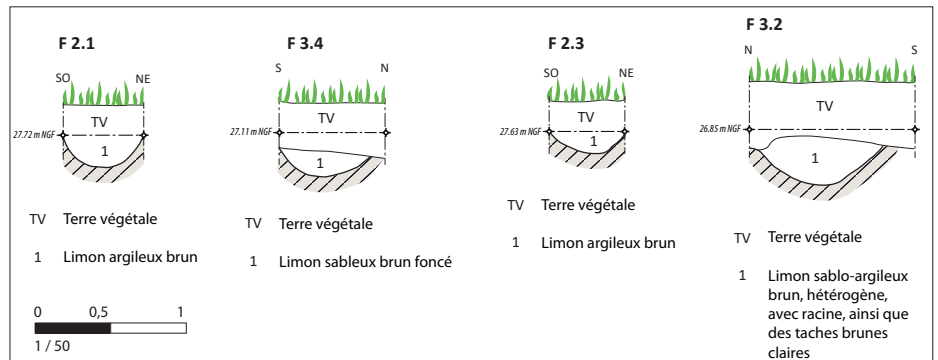
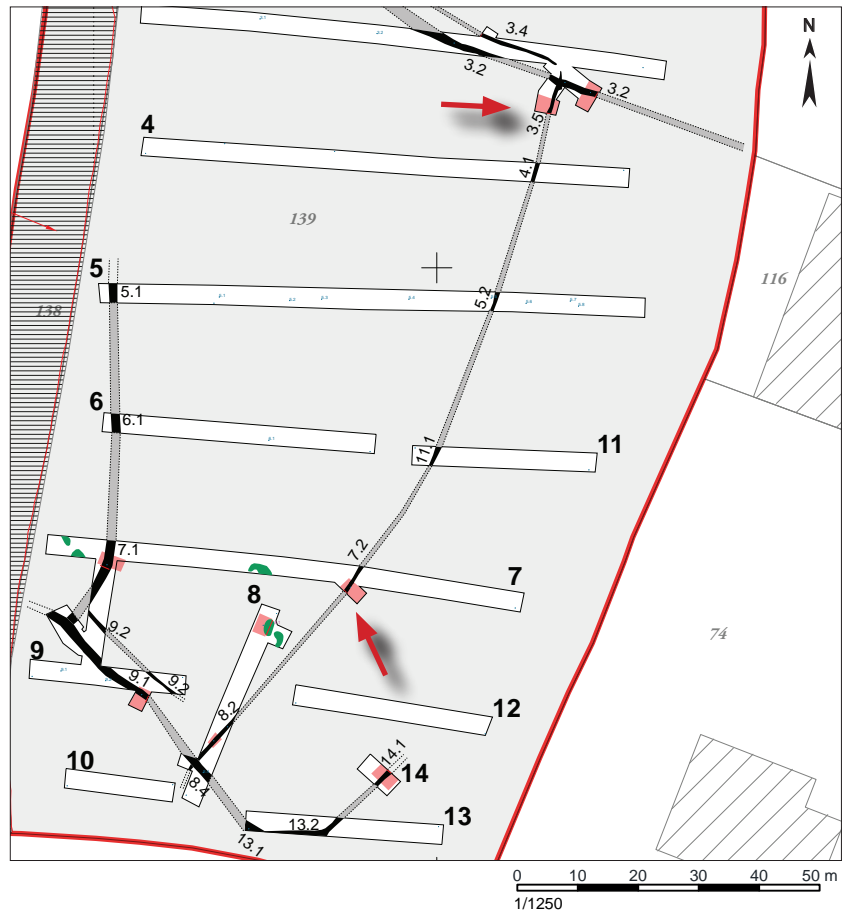
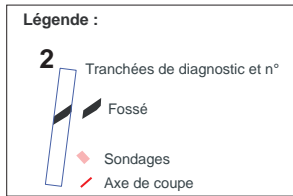
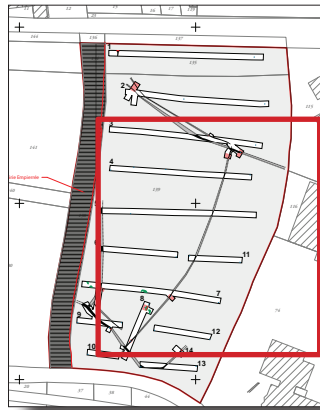
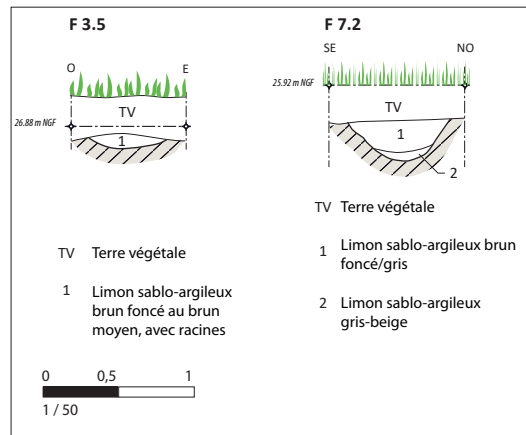


Fig. 19 Les fossés F3.2, 3.4 et 3.5 de la tranchée 3 © Inrap, Y. Escats





**Fig. 20** Plan et coupes des fossés F3.5, F4.1, F5.2, F11.1, F7.2 et F8.2 © DAO E. Collado, Y. Escats



- A hauteur des tranchées 5, 6, 7 et 9, un fossé orienté NS, est apparu et rejoint un second fossé visible dans les tranchées 9, 8 et 13 et orienté quant à lui NO/SE (fig. 21 : F5.1, F6.1, F7.1 / F9.1, F8.4 et 13.1). Le tronçon de fossé matérialisé par les segments F5.1, 6.1 et 7.2 possède une largeur assez importante, de l'ordre de 1,20 m à 1,40 m. Il comporte

- Un fossé a été reconnu sur environ 130 m dans les tranchées 3, 4, 5, 11, 7 et 8 (fig. 20 : respectivement F3.5, F4.1, F5.2, F11.1, F7.2 et F8.2). Cette limite parcellaire s'oriente vers le sud en bifurquant légèrement vers l'ouest. La courbe que dessine ce fossé est similaire à celle de la limite de parcelle actuelle (à l'est, n° 74), héritée du cadastre napoléonien (fig. 16 p35). La largeur de ce linéaire est relativement constante, autour de 0,70 m. Le comblement est généralement composé d'un limon sablo-argileux brun à brun-gris mêlant quelques cailloux de granite ou de graviers. Testé à trois reprises, le fossé présente un profil en U aux bords évasés, et atteint une profondeur conservée faible de 10 cm à 26 cm (la portion de fossé 8.2 est arasée à cet endroit).

un comblement constitué d'un limon argilo-sableux brun à brun-gris. Sondé mécaniquement à hauteur du segment F7.1, le fossé possède une profondeur conservée de 0,70 m et un profil en V à fond arrondi. L'unique tesson de céramique récolté n'est pas datable.

L'autre tronçon de fossés, perçu dans les tranchées 9, 8 et 13 (fig. 21 : F9.1, 8.4 et 13.2) et relié au fossé décrit précédemment affiche une largeur d'environ 1,40 m de large, une profondeur moins marquée de 30 cm et un profil similaire. Un micro-tesson de céramique gallo-romaine a été récolté en surface de décapage du fossé F9.1.

En tranchée 9, le fossé F9.2, parallèle au fossé 9.1, est quant à lui très arasé.

- Un dernier tronçon matérialisé par les fossés F13.2 et F14.1, semblant être raccordé au fossé F13.1, s'oriente comme le tronçon [8.2, 7.2, 11.1 et 3.5]. L'unique sondage mécanique effectué à hauteur du fossé F14.1 fait état d'un creusement peu marqué, de 11 cm de profondeur, pour un profil en cuvette aux bords évasés. Son comblement est composé d'un sédiment brun-beige, sablo-argileux. Le fossé F13.2 a livré un tesson de céramique identifié comme un élément de pot de type 24-8/9 datant de la fin de la période médiévale/début Moderne.

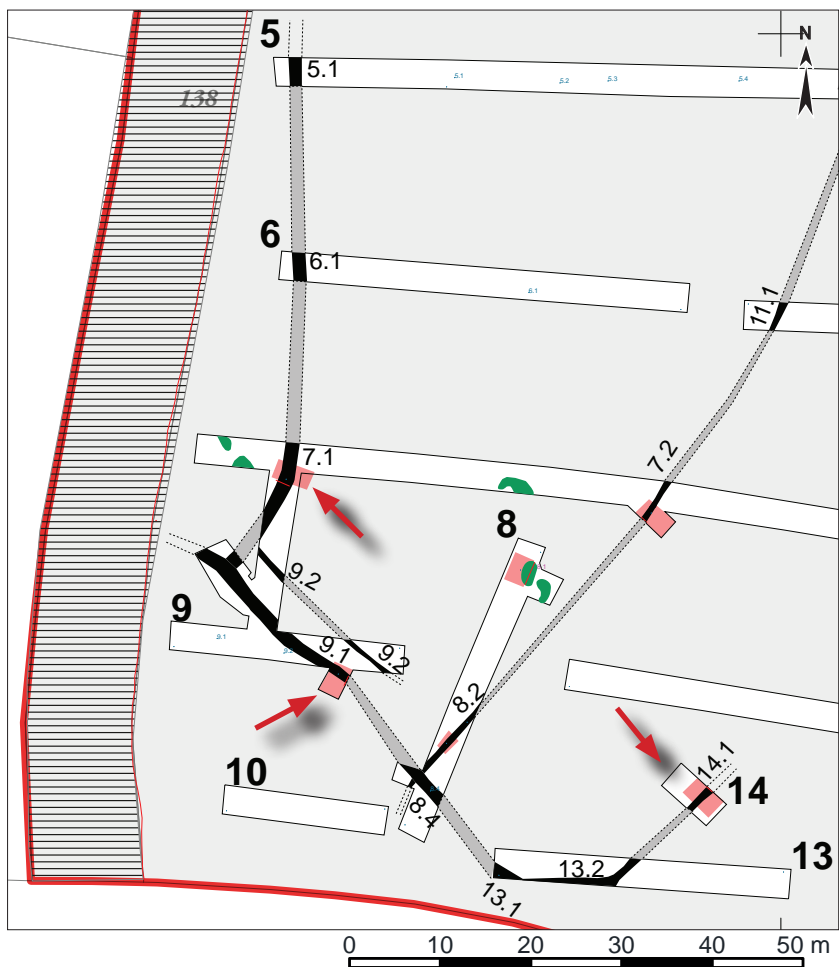
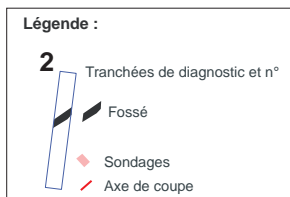
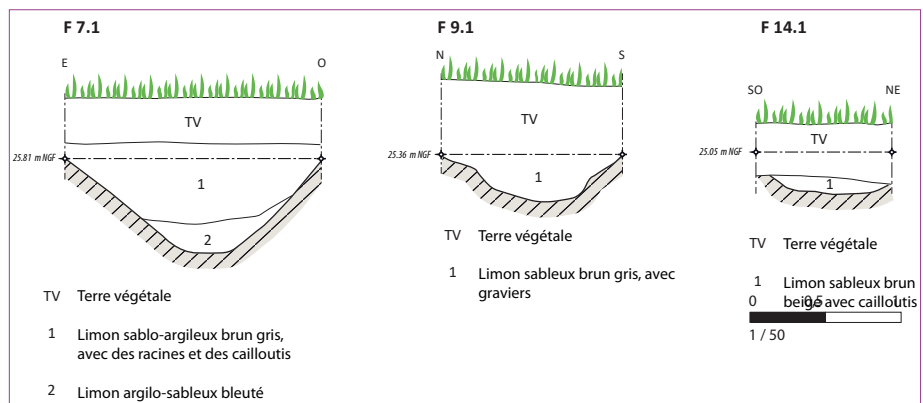


Fig. 21 Plan et coupes des fossés F5.1, F6.1, F7.1 / F9.1, F8.4 et 13.1 © DAO E. Collado, Y. Escats



## 2.2 Le mobilier (d'après l'étude de R. Delage, Inrap)

Au décapage des tranchées, quelques tessons de céramiques ou de terre cuite (fig. 22) ont été récoltés (33 NR) soit en surface des vestiges repérés soit au niveau du décapage des tranchées, généralement à hauteur de la semelle de culture (sous environ 40 et 50 cm sous la terre végétale). L'étude du mobilier propose une datation nous amenant au plus ancien à l'époque gallo-romaine puis aux périodes médiévale, moderne et contemporaine. On notera que le mobilier majoritairement récolté hors des vestiges correspond pour l'essentiel à des fragments de terre cuite (matériaux de construction) non datés et les quelques tessons de céramique sont relatifs à la période médiévale/début Moderne.

Tranchée	Fait/iso	Matière	NR	Chronologie	Info
02	F02.2	Matériaux construction	4	Indéterminée	Paroi en terre
03	Iso 3.1	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
03	F03.2	Terre cuite	1	Gallo-romain	<i>Tegula</i>
05	Iso 5.1	Céramique	1	Médiéval	
05	Iso 5.2	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
05	Iso 5.4, -0,40cm	Céramique	3	Médiéval	
05	Iso 5.4, -0,40cm	Matériaux de construction	1	Indéterminée	Paroi
05	Iso 5.5	Céramique	1	Médiéval/Moderne	
05	Iso 5.3, -0,40cm	Matériaux construction	4	Indéterminée	Paroi
05	Iso 5.6, -0,40cm	Céramique	1	Médiéval	
05	Iso 5.7, -0,40cm	Terre cuite	2	Indéterminée	
05	Iso 5.8	Céramique	1	Médiéval	
06	Iso 6.1, -0,30cm	Céramique	1	Médiéval	Fragment de pot, vraisemblablement de la fin de la période médiévale/début Moderne.
07	F07.1	Céramique	1	Indéterminée	
08	F08.2	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
08	F08.4, iso 1, -0,40 cm	Céramique	1	Médiéval	
09	F09.1	Céramique	1	Gallo-romain	
09	F09.1, -0,48cm	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
09	F09.1, ext.	Métal-Ferreux	1		Tête de clou
09	Iso 9.2, -0,40cm	Céramique	1	Contemporain	Faïence
11	F11.1	Terre cuite	1	Indéterminée	Tuile
13	F13.1	Céramique	1	Médiéval	Pot de type 24-8/9, de la fin de la période médiévale/début Moderne.
13	F13-1	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
13	F13-1, surface	Terre cuite	1	Indéterminée	

Fig. 22 Tableau d'inventaire du mobilier archéologique recueilli lors du diagnostic © Richard Delage

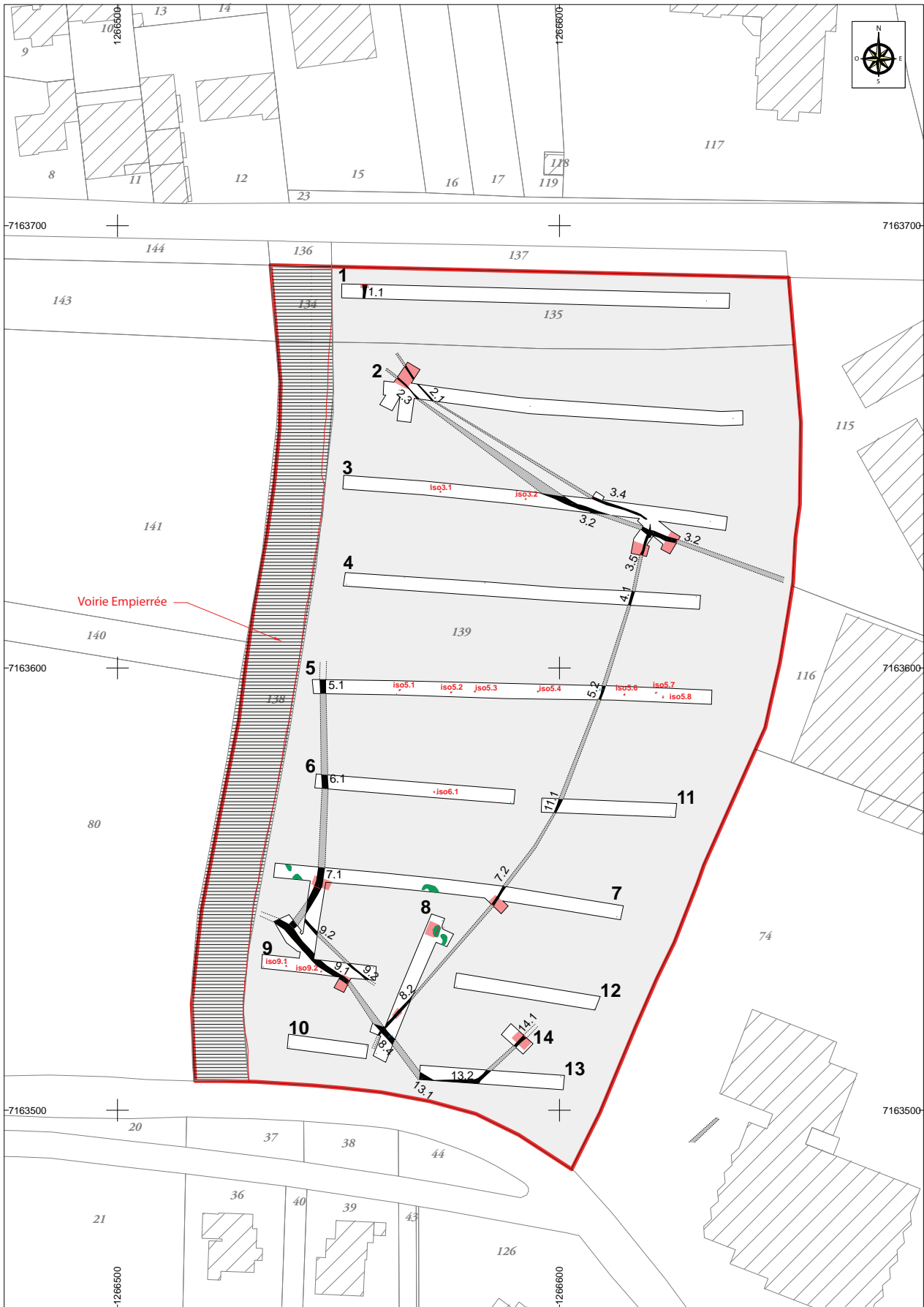


Fig. 23 Plan général du diagnostic avec le mobilier isolé («iso») recueilli lors du diagnostic © Y. Escats

### 3. Conclusion

Le diagnostic, conduit sur l'emprise d'environ 2 hectares du projet de construction d'une salle omnisport communale à l'est du centre-ville de Sarzeau (Morbihan), a dans un premier temps mis en exergue l'absence de vestiges liés à la proximité immédiate d'un tumulus daté du Néolithique. Les tranchées ont toutefois permis de mettre en évidence un réseau de fossés inconnu jusqu'à nos jours, témoignant d'un découpage parcellaire ancien, vraisemblablement antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle puisqu'il n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien de 1828. Le mobilier céramique recueilli, bien qu'en faible quantité, indique une fréquentation des lieux durant l'époque gallo-romaine et à la fin du Moyen Âge /début Moderne. Il nous est en revanche difficile de l'associer au réseau parcellaire mis au jour. Peut-on mettre en relation cette trame parcellaire aux vestiges gallo-romains mis au jour à moins de 500 m à l'ouest, au cœur de Sarzeau, à l'occasion d'un diagnostic (« Îlot Poulmenac'h », Roy, 2012) ? Autrement, tout ou partie du réseau de fossés pourrait-il être attribué à la période médiévale voire, plus précisément, de la fin du Moyen Âge et/ou début de la période Moderne, au regard de la majorité des tessons récoltés de manière diffuse au sein de l'emprise ?

La future opération archéologique prévue dans ce secteur (les terrains voués à un projet d'aménagement et situés immédiatement à l'ouest de l'emprise), permettra peut-être d'apporter des éléments de réponse.

## 4. Bibliographie

### Documentation en ligne

#### **BRGM**

Carte géologique éditée par le BRGM.  
Adresse internet : <http://infoterre.brgm.fr>

#### **IGN**

Géoportail © de l'IGN : carte au 1/25000 et 1/250000  
Adresse internet : <http://geoportail.gouv.fr>

#### **Archives départementales du Morbihan**

Cadastré napoléonien du Morbihan : archives départementales : Relevé cadastral napoléonien de 1828, section 3 P 282/38 - Section AI de La Ville, 2<sup>e</sup> feuille, parcelles n° 571-1039 [1828], commune de Sarzeau.  
Adresse internet : <http://recherche.archives.morbihan.fr/rchive/recherche/cadastré/>

#### **Carte archéologique nationale**

A partir des éléments de la Carte archéologique du SRA Bretagne.  
Adresse internet : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

#### **Carte topographique**

<http://fr-fr.topographic-map.com>

### Bibliographie générale

#### **Roy, 2012**

ROY (E.), 2012.- Traces d'occupation gallo-romaine au coeur de Sarzeau dans le Morbihan- Rapport final d'opération de diagnostic archéologique, INRAP, SRA Bretagne, Rennes, 2012, 54 p.

## 5. Liste des figures

**Fig. 1** Localisation de l'opération du diagnostic archéologique Rue Adrien Régent à Sarzeau © IGN

**Fig. 2** Localisation de l'opération du diagnostic archéologique Rue Adrien Régent à Sarzeau © Bing

**Fig. 3** Implantation topographique de l'emprise du diagnostic, Sarzeau (Morbihan) © <http://fr-fr.topographic-map.com> // © Inrap, DAO Y. Escats

**Fig. 4** Localisation de l'emprise du diagnostic (point rouge) sur de la carte géologique du secteur de Sarzeau © BRGM.// Inrap, © DAO Y. Escats

**Fig. 5** Vue d'une tranchée représentative dans laquelle on observe le type de substrat généralement rencontré, la profondeur d'apparition (d'environ 40 cm) des vestiges (au premier plan : trace d'un ancien fossé, marqué à la peinture orange) © Inrap, Y. Escats

**Fig. 6** Cartographie des indices de sites archéologiques et des opérations d'archéologie préventive, d'après les données de la Carte archéologique du SRA Bretagne (Lorho T.), sur fond IGN.

**Fig. 7** Localisation du tumulus répertorié sur la Carte archéologique du SRA Bretagne (Lorho T.), sur fond Bing. © Y. Escats

**Fig. 8** Le tumulus dont on devine le bombement est pris sous la végétation © Y. Escats

**Fig. 9** Un des monolithes en quartzite situé au sommet du tumulus © Y. Escats

**Fig. 10** Vue aérienne de l'emprise du diagnostic (vue vers le nord) © Inrap

**Fig. 11** Exemple de tranchée de diagnostic décapée à la pelle mécanique © Y. Escats

**Fig. 12** Exemple de tranchées de diagnostic décapée à la pelle mécanique © Y. Escats

**Fig. 13** Plan de localisation des tranchées du diagnostic archéologique, sur fond du cadastre actuel © Inrap, Y. Escats

**Fig. 14** Plan général des vestiges mis au jour dans les tranchées du diagnostic archéologique, sur fond du cadastre actuel © Inrap, Y. Escats

**Fig. 15** Plan général des vestiges et hypothèses de restitution du tracé des fossés, sur fond du cadastre actuel © Inrap, Y. Escats

**Fig. 16** Plan du diagnostic représentant les fossés et leur restitution, superposé au fond du cadastre napoléonien de 1828 (section 3 P 282/38 - Section AI de La Ville, 2e feuille, parcelles n° 571-1039 [1828]) © <http://recherche.archives.morbihan.fr> \ Inrap, Y. Escats

**Fig. 17** Plan et coupe du fossé F1.1 de la tranchée 1 © DAO E. Collado, Y. Escats

**Fig. 18** Plan et coupes des fossés des tranchées 2 et 3 © DAO E. Collado, Y. Escats

**Fig. 19** Les fossés F3.2, 3.4 et 3.5 de la tranchée 3 © Inrap, Y. Escats

**Fig. 20** Plan et coupes des fossés F3.5, F4.1, F5.2, F11.1, F7.2 et F8.2 © DAO E. Collado, Y. Escats

**Fig. 21** Plan et coupes des fossés F5.1, F6.1, F7.1 / F9.1, F8.4 et 13.1 © DAO E. Collado, Y. Escats

**Fig. 22** Tableau d'inventaire du mobilier archéologique recueilli lors du diagnostic © Richard Delage

**Fig. 23** Plan général du diagnostic avec le mobilier isolé («iso») recueilli lors du diagnostic © Y. Escats







# **III. Inventaires techniques**

## Inventaire des faits et des unités stratigraphiques

### **Légende :**

L : limon

LAS : limon argilo-sableux

TC : terre cuite

N° tranchée	N° Fait	Identification	Unité stratigraphique	Profil/ morphologie	Mobilier/Datation	Niveau d'appari- tion (m)	L (m)	I (m)	Ø (en m)	Prof. (m)	Minute	Photographie (lumiX)
1	1-1	Fossé	US 1 : LS brun foncé	en cuvette		0.30		0.70		0.28	2	76-78/87-89
2	2-1	Fossé	US 1 : LAS brun	en U, bords évasés		0.50		0.40		0.20	2	58-59/79-86
2	2-3	Fossé	US 1 : LAS brun, blocs de granite, TC	en U, bords évasés	TCA	0.50		0.40		0.14	2	79-86/90-93
3	3-2	Fossé	US 1 : LAS brun foncé	en U, bords évasés	TCA, Gallo-romain	0.40		0.90/1.30		0.32	2	60-63/117-122
3	3-4	Fossé	US 1 : LAS brun foncé	en U, bords évasés		0.40		0.60		0.18	2	94-116/128-131
3	3-5	Fossé	US 1 : LAS brun	en U, bords évasés		0.30		0.60		0.10	2	94-116/123-127
4	4-1	Fossé	US 1 : LAS brun-gris			0.40		0.70				
5	5-1	Fossé	US 1 : LAS brun-gris			0.60		1.20				67-68
5	5-2	Fossé	US 1 : LAS brun-gris, rares cailloux			0.50		0.70				69-71
6	6-1	Fossé	US 1 : LAS brun, rares cailloux			0.40		1.30				64-66
7	7-1	Fossé	US 1 : LAS brun-gris	en V, fond arrondi, bords évasés	Céramique, indéterminée	0.50		1.40		0.70	2	
7	7-2	Fossé	US 1 : LAS brun-gris foncé	en V, fond arrondi, bords évasés		0.50		0.65		0.26	2	72-75/132-134
8	8-1	Chablis	US 1 : LAS gris-beige	en cuvette		0.40	2.80	1.40		0.40	2	146-148/151-160
8	8-2	Fossé	US 1 : LAS brun-gris, qqs cailloux	arasé	TCA	0.80		0.70		/		149-150
8	8-4	Fossé	US 1 : LAS brun-gris, qqs cailloux			0.60		1.40				149-150/177-182
9	9-1	Fossé	US 1 : LAS brun-gris, qqs cailloux	en U, bords évasés	Céramique, Gallo-romain	0.40		1.40		0.30	2	161-169
9	9-2	Fossé	US 1 : LAS brun, gravier			0.50		0.60				161-169
10	Négative											
11	11-1	Fossé	US 1 : LAS brun, gravier		TCA	0.40		0.70				
12	Négative											
13	13-1	Fossé	US 1 : LAS gris-beige, gravier		Céramique/TCA, Médiéval	0.70		1.50				
13	13-2	Fossé	US 1 : LAS brun, qqs cailloux			0.60		0.80				135-142
14	14-1	Fossé	US 1 : LAS brun-beige, qqs cailloux	en cuvette, bords évasés		0.40		0.60		0.12	2	143-145

## Inventaire du mobilier : Céramique (Richard Delage)

Tranchée	Fait/iso	Matériau	NR	Chronologie	Info
02	F02.2	Matériaux construction	4	Indéterminée	Paroi en terre
03	Iso 3.1	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
03	F03.2	Terre cuite	1	Gallo-romain	<i>Tegula</i>
05	Iso 5.1	Céramique	1	Médiéval	
05	Iso 5.2	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
05	Iso 5.4, -0,40cm	Céramique	3	Médiéval	
05	Iso 5.4, -0,40cm	Matériaux de construction	1	Indéterminée	Paroi
05	Iso 5.5	Céramique	1	Médiéval/Moderne	
05	Iso 5.3, -0,40cm	Matériaux construction	4	Indéterminée	Paroi
05	Iso 5.6, -0,40cm	Céramique	1	Médiéval	
05	Iso 5.7, -0,40cm	Terre cuite	2	Indéterminée	
05	Iso 5.8	Céramique	1	Médiéval	
06	Iso 6.1, -0,30cm	Céramique	1	Médiéval	Fragment de pot, vraisemblablement de la fin de la période médiévale/début Moderne.
07	F07.1	Céramique	1	Indéterminée	
08	F08.2	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
08	F08.4, iso 1, -0,40 cm	Céramique	1	Médiéval	
09	F09.1	Céramique	1	Gallo-romain	
09	F09.1, -0,48cm	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
09	F09.1, ext.	Métal-Ferreux	1		Tête de clou
09	Iso 9.2, -0,40cm	Céramique	1	Contemporain	Faïence
11	F11.1	Terre cuite	1	Indéterminée	Tuile
13	F13.1	Céramique	1	Médiéval	Pot de type 24-8/9, de la fin de la période médiévale/début Moderne.
13	F13-1	Matériaux construction	1	Indéterminée	Paroi
13	F13-1, surface	Terre cuite	1	Indéterminée	



**Chronologie**

Gallo-romain,  
Moyen Âge,  
époque Moderne/  
Contemporaine

**Sujets et thèmes**

Fossés,  
parcellaire

**Mobilier**

Céramique,  
TCA/TC

**Diagnostic archéologique , Rue Adrien Régent à Sarzeau**

Le projet d'une construction d'une salle omnisport sur la commune de Sarzeau (Morbihan), rue Adrien Régent, a conduit le SRA Bretagne à prescrire une opération de diagnostic archéologique sur une surface de 2,1 hectares.

L'opération a permis de mettre au jour des vestiges matérialisés par un ancien réseau des fossés vraisemblablement antérieur au XIXe siècle. D'après le mobilier recueilli au sein de l'emprise, cette trame parcellaire pourrait avoir été mise en place à l'époque gallo-romaine ou à la fin du Moyen Âge/début période Moderne.

**Inrap Grand-Ouest**

37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné  
Tél. 02 23 36 00 40  
[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)